

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Dernière mise à jour : 30 mars 2023

Article 1 – Objet

LUCILE GIRODOS, ci-après le "Designer" exerce en tant qu'entrepreneur individuel sous l'enseigne LA TRAME D'APOLLO. L'entreprise individuelle est domiciliée au 20 bis ruelle la Chareyre, 07360 Les Ollières-sur-Eyrieux et immatriculée sous le numéro 804 667 475 00037.

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de régir les relations contractuelles entre le Designer et son Client.

Le "Client" est toute personne physique ou morale ayant la qualité de professionnel et disposant de la capacité juridique de contracter.

Les Conditions générales de vente sont transmises au Client avec le devis proposé par le Designer et lui sont opposables dès lecture et signature obligatoire. Toute autre condition commerciale et notamment les éventuelles Conditions générales d'achat du Client ne seront pas valables.

Toutes les clauses ici présentes sont indépendantes les unes des autres. Si l'une des clauses est déclarée nulle, elle n'entraîne pas la nullité du document et les autres clauses restent en vigueur. Les Conditions générales de vente sont susceptibles de modification et d'évolution à tout moment et sans préavis, selon les volontés du Designer ou de l'évolution législative.

Article 2 – Devis

Les devis sont valables un mois à compter de leur date d'émission. Aucune commande ne sera exécutée avant signature par le Client du devis du Designer et paiement de l'acompte éventuellement prévu au devis.

Les dispositions contenues sur le devis et cette présente brochure complètent ces présentes conditions générales de vente et précisent la prestation dont va bénéficier le Client.

Article 3 – Modalités de fourniture des prestations

Sauf précision contraire, les services du Designer seront précisés de manière générale "prestations". Le Designer intervient sur tout un éventail de prestations :

- Conseil en communication visuelle : offre Ensoleiller ses visuels,
- Création d'image de marque : offre Fertiliser sur les réseaux,
- Création de web design et site web : offre Briller sur le webdesign,
- Conception graphique print et web sur tous supports à la demande à partir de charte graphique existante. Concernant la création de site web :

Le Designer est chargé de la création du site internet de l'intégration de celui-ci sur la plateforme Squarespace. Une fois que le site est intégré, il est l'entière propriété et responsabilité du Client qui est chargé de la maintenance et de tous les frais liés à l'utilisation de ladite plateforme. Le Client dispose d'un délai de 10 jours suivant la livraison et l'intégration du site

pour indiquer les éventuels bugs de l'interface au Designer afin qu'il intervienne si nécessaire. Passé ce délai, toute modification et/ou demande d'intervention sera facturée.

Deux rendez-vous de 45 min sont programmés entre le Designer et le Client afin que cette première forme ce dernier sur l'utilisation de la plateforme. Le Client sera alors en mesure de devenir autonome pour la gestion de son site internet. Le Designer assure livrer un site conforme et en état de fonctionnement. Elle n'est pas responsable du visuel de celui-ci, ni de l'utilisation ou des modifications que fera le Client suite à la livraison.

Chaque prestation proposée au Client est détaillée dans le devis et/ou la brochure qui lui seront remis à l'issue d'un premier échange entre les Parties. Le début de la prestation est conditionné par la signature du devis par le Client et le paiement de l'acompte par celui-ci.

Pour chaque prestation, le Client a la possibilité d'indiquer ses différents retours et demandes de corrections au Designer. Cependant, le nombre de retours est limité et figure au devis. Pour que ceux-ci soient pris en compte, ils doivent impérativement être communiqués par écrit au Designer par email dans les délais annoncés au devis. Si ces consignes ne sont pas respectées, aucune modification ne sera prise en compte.

Toute demande de modification n'intervenant pas dans le cadre des modalités énoncées ci-dessous sera facturée au tarif de 50 € / heure d'intervention. Toute modification apportée à la commande devra être expressément acceptée par le Designer et faire l'objet d'un échange écrit.

Article 4 – Livraison / Transfert de propriété et des risques

Sauf précision de livraison physique convenue entre les Parties, la livraison des fichiers objets de la prestation du Designer est dématérialisée. Les formats des fichiers numériques sont précisés dans le devis remis au Client.

Lorsque ce n'est pas précisé, le Designer ne prend pas en charge les impressions et/ou la mise en ligne du contenu créé. Cela reste l'entière responsabilité et décision du Client.

Les délais de livraison sont mentionnés dans le devis ou le cas échéant la brochure commerciale. Tout retard dans les retours du Client entraînant un retard sur le délai de livraison du Designer n'engagera pas la faute et/ou la responsabilité de ce dernier.

Les fichiers livrés par le Designer sont conformes à la demande du Client telle que formulée dans le devis et sont exempts de tout défaut de conformité ou vices cachés.

Les fichiers sources ne sont pas transmis au Client, sauf à sa demande expresse et écrite. Dans ce cas, les fichiers sources lui seront facturés en supplément. En cas de vente d'un quelconque bien, le transfert de propriété au profit du Client ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier. Le transfert des risques de perte et de détérioration de ce(s) bien(s) sera réalisé dès la réception de celui-ci (ceux-ci) par le Client. Les frais de livraison physique sont à la charge du Client.

Article 5 – Prix de vente

Les prix sont annoncés en euros (€) et exemptés de TVA, conformément à l'article 293 B du Code général des impôts.

Le(s) prix du Designer inclue(nt) :

- Les honoraires de conception et réalisation de l'œuvre de Design, à l'exclusion de tout frais.
- Les droits d'exploitation — reproduction et/ou représentation — expressément prévus au devis et dans les limites précisées sur celui-ci.

Les prix sont précisés et définis au cas par cas sur le devis remis au Client.

Article 6 – Propriété des prototypes, maquettes, films, fichiers réalisés à l'occasion de la commande

Sauf disposition contraire expresse, tout prototype, toute maquette ou photographie, tout dessin, film, fichier numérique, document d'exécution, etc. remis au Client est la propriété du Designer et doit lui être restitué après utilisation.

Sauf disposition contraire expresse, les fichiers sont livrés au Client au format PDF éventuellement protégés par mot de passe.

Article 7 – Droits d'auteur

Le Designer a la qualité d'auteur dans les créations réalisées pour le compte du Client. Il ne saurait y avoir de cession de droits d'auteur à défaut de mention expresse en ce sens.

La cession de droits d'auteur éventuellement convenue est limitée au domaine d'exploitation précisé au présent devis, notamment quant à son étendue et sa destination.

À défaut de précision contraire mentionnée au présent devis, quant à l'espace dans lequel l'œuvre pourra être exploitée, la cession des droits d'exploitation de l'œuvre de design commandée est limitée à la France. À défaut de précision contraire mentionnée au présent devis, quant à la durée autorisée de l'exploitation, la cession des droits d'exploitation de l'œuvre de design commandée est limitée à un an.

La cession éventuellement prévue au devis n'intervient que sous la condition suspensive expresse du paiement de l'intégralité de la somme fixée audit devis, ladite somme étant expressément considérée comme une contrepartie minimum à ladite cession de droit.

L'exploitation du travail du Designer et, le cas échéant, la rétrocession à un tiers des droits d'auteur éventuellement cédés ne pourront intervenir qu'une fois le paiement de ladite somme intervenu.

Toute reproduction ou représentation des créations de l'auteur effectuée avant paiement intégral de ladite somme sera constitutive de contrefaçon qu'elle soit effectuée par le cessionnaire ou par tout ayant droit de ce dernier.

Le Designer sera fondé à intervenir auprès du Client pour s'opposer à l'exploitation de son travail tant que la somme devisée ne lui aura pas été intégralement réglée.

Article 8 – Redevance due au Designer

De convention expresse, dans le cas où l'apport du Designer, purement conceptuel, ne pourrait être protégé par le droit d'auteur ou le droit des dessins

et modèles, le Client ne pourra exploiter le concept apporté par le Designer avant que les parties ne se soient accordées sur la redevance due au Designer en contrepartie de cette exploitation, d'un montant proportionné à l'importance et à la durée de cette exploitation.

Article 9 – Mention des nom et qualité du Designer

Le Client s'engage à mentionner ou faire mentionner, de manière parfaitement visible, les nom et qualité d'auteur du Designer, soit la mention "Design « La Trame d'Apollo »", sur le modèle lui-même et en regard de toute reproduction ou représentation de l'œuvre sur quelque support que ce soit, matériel ou virtuel.

Il s'engage encore à porter ou à faire porter cette mention, de la même manière très visible, sur tout document édité ou diffusé par quelque moyen que ce soit pour la promotion, la publicité, l'exposition, la vente, etc. de l'œuvre du Designer ou du support physique ou virtuel sur lequel elle est intégrée.

De convention expresse, le Client devra respecter cet engagement même dans le cas où, par impossible, l'apport du Designer, purement conceptuel, ne pourrait être protégé par le droit d'auteur ou le droit des dessins et modèles.

Cependant, si le Designer le demande expressément, pour tel ou tel travail, son nom ne sera pas mentionné.

Article 10 – Promotion de l'activité du Designer

Sauf accord expresse en sens contraire, le Designer se réserve le droit de reproduire ou de représenter les créations réalisées pour le Client pour les besoins de la promotion de son activité professionnelle.

En pareille circonstance, sauf accord contraire, le Designer citera le nom du Client.

Toute réclamation du Client devra être portée à la connaissance du Designer par écrit par mail à lucile@trame-apollo.fr.

Article 11 - Droit de rétractation

Dans le cadre d'un contrat conclu à distance et conformément à l'article L 221-18 du Code de la consommation, le Client dispose d'un droit de rétractation de 14 jours dès la conclusion du contrat. Pour bénéficier de ce droit, celui-ci doit faire appel au Designer en dehors du cadre de son activité principale et être une structure de moins de 6 salariés. Ce premier critère est laissé à l'appréciation des juges du fond.

Lorsque la prestation est livrée dans un délai inférieur à 14 jours suivant la signature du devis, le Client doit renoncer à son délai de rétractation, conformément au 1° de l'article L 221-28 afin de pouvoir bénéficier de la prestation dans ce délai. Pour cela, il coche la case prévue à cet effet lors de la signature du devis. Passé ce délai, aucune rétractation ne sera permise au Client.

Lorsque la prestation est livrée dans un délai supérieur à 14 jours suivant la signature du devis, le Client bénéficie de ce laps de temps pour demander la rétractation au contrat. Toute somme versée sera alors restituée par le Designer au prorata du travail qu'il aura déjà effectué. Une facture sera remise au Client en conséquence.

Dans ce cas-là, si le Client souhaite bénéficier de son droit de rétractation, il peut remplir le formulaire de rétractation ci-dessous et le transmettre au Designer à l'adresse suivante : lucile@trame-apollo.fr. Le Client peut également faire parvenir toute autre demande écrite dénuée d'ambiguïté au Designer.

À l'attention de La Trame d'Apollo,

Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, je soussigné(e) (identité du Client) _____

notifie par la présente ma volonté de bénéficier du droit de rétractation pour le devis de portant sur (nom de l'offre) _____.

Date de signature du devis : _____/_____/_____

Nom de l'entreprise du Client : _____

Adresse postale du Client : _____

Adresse email du Client : _____

RIB si besoin (pour le remboursement si le délai et les conditions de rétractation sont respectés).

Signature du Client : _____

Article 12 – Obligations et responsabilités du Designer

Le Designer est tenu d'une obligation de moyens durant toute la durée de la collaboration au titre de ses prestations. Il s'engage à mettre en œuvre ses meilleurs efforts pour l'exécution de la mission dans le respect des besoins établie par le Client. Il l'informe cette dernière à tous niveaux : précontractuellement, sur le contenu de ses prestations, sur l'avancement de la prestation, le tout pour assurer la collaboration une livraison conforme.

Le Designer s'assure créer un contenu qui n'est pas contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public et qui ne contient ni dénigrement ou diffamation. Il déclare être le seul créateur de l'œuvre livrée et, en toute hypothèse, pleinement habilité à disposer de l'intégralité des droits d'exploitation y afférents. Il atteste ne pas avoir connaissance d'une œuvre réalisée par un tiers pouvant être ressemblante. Toute ressemblance avec une autre création serait, par suite, purement fortuite.

Conformément aux dispositions légales du Code civil et du Code de la consommation, le Designer garantit le Client contre tout défaut de conformité et contre tout vice caché dans ses Prestations.

Il n'est pas responsable lorsque des dysfonctionnements informatiques, indépendants de sa volonté, ont une incidence temporaire ou permanente sur l'envoi des livrables. Il met tout en œuvre pour les délivrer dans les plus brefs délais suite à la connaissance de ce bug.

La responsabilité du Designer peut cependant être

engagée en cas de faute ou négligence de sa part. Dans ce cas, le Client doit être en mesure de prouver sa faute ou négligence qui se limitera exclusivement aux préjudices directs découlant de son fait, au titre de l'exécution de la prestation. Par conséquent, tout préjudice indirect ne saurait être retenu à son égard et ouvrir un droit à réparation.

Si le Client parvient à prouver cette faute, les Parties se rapprocheront pour déterminer les modalités de réparations que devra effectuer le Designer. En tout état de cause, sa responsabilité sera limitée au montant (HT) payé par le Client pour la fourniture des prestations.

Article 13 – Obligations et responsabilités du Client

Le Client est tenu d'une obligation de collaboration envers le Designer, et ce, pendant toute la durée de la prestation afin d'assurer sa bonne exécution.

L'implication du Client est essentielle à différents niveaux :

- Il doit transmettre toute information et tout document qui permettra au Designer de détenir toutes les informations nécessaires pour les intégrer et personnaliser au mieux la prestation,

- Les retours doivent être effectués dans les consignes énoncées dans ces présents dans le but d'être pris en compte et qu'aucun retard sur le délai de livraison ne soit pris,

Sans cette collaboration de la part du Client, le processus de création du Designer sera forcément entravé. Si le Client est à l'origine du retard, de la suspension ou de la mauvaise exécution de la prestation, la responsabilité du Designer ne pourra être engagée.

Le Client est seul responsable de tout document, plan, texte, norme, indication technique, code-barres, etc. qu'il fournit au Designer.

Le Client doit informer le Designer de toute mise en concurrence.

Le Client est tenu d'une obligation de paiement dans les délais convenus dans les factures remises ainsi que ces présentes conditions générales de vente.

Il s'assure de détenir le matériel adéquat à la réception des livrables et à leur lecture. Si un outil tiers est indispensable à la réception de ceux-ci, cela sera expressément précisé sur le descriptif de la prestation. Le Designer ne pourra pas être tenu comme responsable de l'outil et de l'utilisation de celui-ci par le Client. Dans tous les cas, le Client reste éditeur et directeur de la publication sur ses différents réseaux sociaux et sites web. Il est responsable du contenu publié.

Article 14 – Exemplaaires justificatifs

Sauf usage contraire, le Client s'engage à remettre au Designer un exemplaire justificatif de l'œuvre créée par ce dernier.

Article 15 – Facture et modalités de règlement

Pour toute prestation, un acompte de 30% est dû par le Client dès signature du devis.

Le reste de la somme totale est dû à la livraison de la prestation. Pour les montants totaux supérieurs à 900€, le règlement en plusieurs fois est possible et les échéances seront précisées sur la facture.

La facture mentionne la date de règlement, laquelle doit être antérieure à l'exploitation du travail du De-

signer. À défaut, le paiement des prestations devra intervenir 30 jours francs après la date d'établissement de la facture.

Les modes de paiement acceptés sont également précisés sur la facture.

Les pénalités de retard courent de plein droit dès le jour suivant la date prévue de règlement.

Toute somme non payée, à la date d'exigibilité de la facture, sera majorée de plein droit, sans mise en demeure préalable, d'un intérêt à un taux égal à 5 fois le taux de l'intérêt légal alors en vigueur, ramené, le cas échéant, au maximum prévu par la loi en vigueur au jour de la facturation. Le Client qui paie une facture après l'expiration du délai de paiement, devra, au minimum, verser au Designer une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (article D. 441-5 du code de commerce).

Tout retard de paiement autorise le Designer à suspendre l'exécution de la prestation jusqu'à la remise en ordre du paiement du Client.

Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera accordé.

Article 16 – Confidentialité

Toute information et tout document échangés entre le Designer et le Client sont confidentiels. Le Designer et le Client s'engagent à n'en faire aucune divulgation.

Article 17 – Collecte et traitement des données personnelles

Pour pouvoir bénéficier des services du Designer, le Client doit lui indiquer les données à caractère personnel (ci-après "Données personnelles") suivantes : nom, prénom, adresse email, adresse postale, numéro de téléphone, numéro de SIRET.

Ces Données personnelles sont toujours collectées de manière conforme aux réglementations en vigueur, adéquates et nécessaires au regard de l'activité du Designer. Celui-ci agit en tant que responsable de traitement des Données personnelles et en garantit leur sécurité. À ce titre, il collecte et traite les Données personnelles, conformément au Règlement européen relatif à la Protection des Données (RGPD) et aux réglementations françaises, notamment les lois informatiques et libertés et pour la confiance dans l'économie numérique.

Les Données personnelles sont transmises sur les bases légales suivantes : le consentement du Client, les obligations légales incombant au Designer et dans le cadre de l'élaboration du contrat.

Dès le premier contact et tout au long des prestations, ces Données personnelles sont nécessaires au Designer pour les finalités suivantes :

- Établissement d'un Devis,
- Programmation des rendez-vous,
- Envois des différents supports,

La conservation des Données personnelles collectées est limitée pour une durée de :

- 3 ans suite à la livraison de la prestation,

Le Designer est le seul destinataire des Données personnelles. Lors de ses prestations, il utilise différents outils et plateformes automatisés tels que : Calendly, Freebe, Zoom, Wordpress et Sendinblue. À noter que

certaines plateformes ne sont pas hébergées au sein de l'Union européenne, mais s'engagent à respecter des normes équivalentes à la protection conférée par le RGPD.

Le Client dispose de divers droits relatifs au traitement de ses Données personnelles tout au long de leur durée de conservation, dont il peut bénéficier à tout moment : droit d'accès, de copie, de rectification, à l'oubli, de portabilité à destination d'autres prestataires de services et d'opposition dans les cas de prospection. Par ailleurs, il peut retirer le consentement transmis pour le traitement de ses Données personnelles à tout moment sans que cela ait d'incidence sur la légalité du traitement effectué auparavant.

Pour exercer un de ses droits ci-dessus, le Client peut simplement contacter le Designer par email : lucile@trame-apollo.fr et lui faire part de sa demande d'exercice de droits de manière explicite. Par ailleurs, il a le droit de notifier la CNIL d'un éventuel manquement qu'il jugerait provenir de la part du responsable de traitement concernant le traitement de ses Données personnelles dès qu'il estime en avoir connaissance.

Article 18 – Hypothèses de fin de relation

En dehors de l'exécution normale des prestations telle que décrite dans ces présentes conditions générales de vente, la relation entre les Parties pourrait prendre fin pour des raisons telles que la force majeure ou le non-respect, par l'une des Parties, d'une de ses obligations.

Le Designer se réserve le droit de mettre fin à sa collaboration avec le Client si celle-ci adopte un comportement inapproprié ou déplacé durant leurs échanges ayant un impact sur la bonne exécution de la prestation.

Si l'une des Parties ne respecte plus une de ses obligations (disponibilité, paiement, collaboration, livraison ...) alors qu'elle est exigible, l'autre Partie peut refuser d'exécuter une de ses obligations à son tour. Cela est autorisé seulement si l'inexécution de cette obligation est suffisamment grave et empêche la collaboration. La Partie qui remarque une inexécution de la part de l'autre lui notifie par email. Un délai de 15 jours est laissé aux Parties afin qu'elles trouvent un terrain d'entente pour reprendre le cours de la collaboration. Si la Partie défaillante n'a pas exécuté son obligation à l'issue de ce délai, l'accord entre les Parties et la Prestation en cours prendra fin, sans aucune indemnité de résiliation.

Tout événement indépendant de la volonté des Parties, qualifié de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, est considéré comme une cause d'exonération de leurs obligations et entraîne leur suspension. Cet événement doit empêcher l'exécution de leurs obligations dans les conditions normalement prévues par ces Conditions générales de vente.

Si un événement de la sorte est amené à se produire, les Parties se rapprochent dans les plus brefs délais pour convenir de nouvelles échéances. La responsabilité du Designer n'est pas retenue dans de telles circonstances.

Article 19 – Prescription

Le délai de prescription de l'action visant à engager la responsabilité civile du Designer est de cinq ans à compter de la livraison de son travail.

Article 20 – Loi applicable et attribution de compétence

De convention expresse, la loi applicable aux relations entre le Designer et le Client est la loi française.

Tout différend entre le Designer et le Client sera, à défaut d'arrangement amiable, exclusivement soumis à une juridiction française, compétente dans les conditions de droit commun.